

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 07 Mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 7 mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 30 avril 2019 se sont réunis à la Mairie.

Etaient présents : Alain PUYON, (Maire)

Éric BUJARD, Dominique DEWOST, Cédric SORLUT, Nicole MAURIN, Éric BON, Roland CHEVALLIER, Christelle HURTADO, Frédéric PEROT, Willy BONY, Julie ROUX, Agnès HENNIQUAU, Adrien RAFIN,

Absents excusés :

Absents : Christelle TOURAINE, Virginie RAGONNAUD,

Éric BUJARD est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation des comptes rendus des séances du 13 et 26 mars 2019.
- 2- Présentation du PADD par le Bureau d'Etude Urban'hymns
- 3- Recomposition du nombre de membres du conseil communautaire pour la prochaine mandature 2020
- 4- Proposition d'intégration du chemin de la Martière dans le domaine public
- 5- Subvention pour la course cycliste Apogé du 11 mai
- 6- Mission d'archivage
- 7- Convention de remboursement pour les travaux d'éclairage public de la Cour du Bois avec le SDEER
- 8- Projet de téléphonie avec Orange
- 9- Lotissement la Martière
- 10- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

1 – COMPTE RENDU DU 26 FEVRIER 2019

Les comptes rendus des séances du 13 et 26 mars 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Rappel des délibérations approuvées précédemment et signature du registre.

2 – PRESENTATION DU PADD PAR LE BUREAU D'ETUDE URBAN'HYMNS

M. le Maire rappelle que la présentation du PADD au conseil municipal est une procédure obligatoire qui doit avoir lieu 2 mois minimum avant l'arrêt du projet du PLU. A l'issue de l'arrêt du document les personnes publiques associées auront trois mois pour émettre leurs avis, suivi de deux mois d'enquête publique. L'objectif de la commission d'urbanisme est que le futur PLU soit approuvé avant les prochaines élections municipales.

La révision du PLU a pour objectif de se mettre en conformité et en comptabilité avec le SCOT de la Saintonge Romane, qui va entraîner une réduction de l'enveloppe urbaine sur la commune qui va passer de 15 hectares à 3.7 hectares.

M. Morin du bureau d'étude Urban'hymns informe que le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est un point central de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, qui sera traduit à travers le règlement, et suite au débat sans vote de ce document en conseil municipal, la commune peut opposer des sursis à statuer aux autorisations d'urbanismes.

M. Morin poursuit avec la présentation du PADD.

Les remarques des conseillers portent sur le rythme de constructions pour les 10 prochaines années qui sera de l'ordre de 2 à 3 nouvelles constructions par an, sachant que dans la période 2008 – 2017 le rythme de constructions était en moyenne de 10.6 par an.

3 – RECOMPOSITION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LA PROCHAINE MANDATURE 2020

En prévision des futures élections municipales en 2020 les communes de la communauté de communes de Gémozac doivent se prononcer sur le nombre de sièges au conseil communautaire. Actuellement il y a 36 sièges répartis sur les 16 communes, avec 2 sièges pour la commune de St André de Lidon. A partir de 2020 il y aura seulement 30 sièges répartis sur les 16 communes, avec toujours 2 sièges pour notre commune.

Proposition présentée : Gémozac 5 sièges / Meursac 3 sièges / Berneuil, St André de Lidon, Rétaud, Tesson, Rioux, Cravans Montpellier de Médillan, Saint Simon de Pellouaille -> 2 sièges / Villars en Pons, Jazennes, Thaims, Thézac, Tanzac, Virollet -> 1 siège)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide de donner son accord pour la proposition du nombre de sièges par commune à partir de 2020.

4 PROPOSITION D'INTEGRATION DU CHEMIN PIETON DE LA MARTIERE DANS LE DOMAINE PUBLIC ET projet d'acquisition des deux derniers lots du LOTISSEMENT LA MARTIERE

Le lotissement de la Martière est composé de cinq lots, avec deux lots restant disponibles (lots 4 et 5) , où deux acquéreurs se sont proposés.

Le compromis de vente du lot 4 aura lieu le 9 mai 2019 et pour le lot 5 le 17 mai 2019.

Concernant le lot 5, la commune doit passer le chemin piéton de la Martière dans le domaine public car les ouvertures d'une habitation ne peuvent pas être ouvertes sur un domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide de donner son accord pour l'intégration du chemin piéton de la Martière dans le domaine public.

5-SUBVENTION POUR LA COURSE CYCLISTE APOGE DU 11 MAI

M. le Maire précise que les associations qui souhaitent faire une demande de subvention doivent adresser un courrier en mairie et que celles-ci seront étudiées au conseil municipal du mois de juillet.

La course cycliste de l'Apogé aura lieu samedi 11 mai, et passera sur la commune entre 14h40 et 15h30.

M. le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 100€ à l'apogé cycliste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide de donner un avis favorable à la subvention d'un montant de 100€

6-MISSION D'ARCHIVACHE

En juillet 2018 une mission d'archivage a été validée par le conseil municipal pour un montant de 7560€, la personne qui devait initialement faire cette mission a trouvé un autre travail. Une nouvelle personne a donc été contactée, et pour la même période de trois mois cette personne sera payée 5075€, elle a commencé sa mission en date du 6 mai 2019.

La différence de prix est due à la différence de grade entre les deux personnes et à un chiffrage de mètre linéaire différent.

7-CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COUR DU BOIS AVEC LE SDEER

La première phase des travaux d'éclairage public s'est déroulée chemin de la Cour du Bois et la seconde phase sur la continuité direction Jorignac (L'Etang).

La 1^{er} délibération était basée sur une estimation d'un montant de 2851€ par an pendant 5 ans, et le montant définitif est de 2816€ par an sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide de donner un avis favorable à la convention avec le SDEER et donne pouvoir à M. le Maire afin d'effectuer les démarches administratives.

8-PROJET DE TELEPHONIE AVEC ORANGE

La société Orange nous propose d'installer une antenne relai sur le village de Jorignac et plus précisément chemin de Panaud parcelle A 244 (Le Fagnat), sur une surface de 150m².

Un bail locatif sera établi entre la société Orange et la Commune pour une durée de 9ans renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide de donner un avis favorable à l'implantation de l'antenne et donne autorisation à M. le Maire de signer le bail ainsi qu'à remplir toutes les démarches administratives.

10-QUESTIONS DIVERSES

⇒ Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate a été remis en place pour les manifestations sur les lieux publics ainsi que pour la journée du Patrimoine le 21 et 22 septembre 2019.

⇒ Cérémonie du 8 mai

La cérémonie se déroulera à partir de 11h.

⇒ Agence postale

Une personne a été recrutée en mutualisation avec d'autres communes voisines pour les remplacements de l'agent postal.

⇒ Élections Européennes

Les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, suivi du dépouillement.

⇒ Compteur Linky

La société RSP prestataire de Enedis procède actuellement sur notre commune au remplacement des compteurs actuels par des compteurs Linky

La commune a donné son accord pour le changement de l'ensemble des compteurs communaux des bâtiments et de l'éclairage public.

Les particuliers sont libres de leurs choix.

⇒ Aménagement du Bourg

Les Travaux de voirie, rues de l'Eglise et du Chanoine Tonnellier seront terminés pour la brocante du 9 juin.

Il restera l'engazonnement et la plantation des arbres à partir de septembre / octobre 2019, une proposition a été faite sur le choix des arbres : 11 chênes / 3 arbres de judée et 5 acer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55
Prochaine réunion le 11 juin à 20h00